

Droit européen et réglementation des activités numériques



Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



**9h00 : Accueil des participants
9h15-9h30 : Ouverture**

**ATELIER N°1
ACTUALITES**

9h30-9h50 : Actualités de la protection des données
Olivier MICOL, Chef d'unité « Protection des données », DG Justice et Consommateurs, Commission européenne
Débats : 9h50-10h00

10h00-10h20 : L'apport de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne
Daniele NARDI, Membre du service juridique, Equipe INST, Commission européenne
Débats : 10h20 -10h30

Pause : 10h30-10h45

**ATELIER N°2
NUMERIQUE, INNOVATION ET CONCURRENCE
AU SEIN DU MARCHE INTERIEUR**

10h45-11h35 : Le numérique et le droit de la concurrence
Aleko BOGDANOV, Gestionnaire de dossiers, DG Concurrence, Dir A Politique et stratégie, Politique et support des cas concernant les pratiques anticoncurrentielles, Commission européenne
Damien GERADIN, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à l'Université de Tilburg

11h35-11h55 : Les enjeux en matière de propriété intellectuelle
Vincent CASSIERS, Avocat au Barreau de Bruxelles, Chargé de cours à l'UCLouvain
Débats : 11h55-12h05

**ATELIER N°3
DES SOURCES D'OPPORTUNITES ET D'ENJEUX JURIDIQUES**

12h05-12h25 : Le big data
Julien DEBUSSCHE, Avocat au Barreau de Bruxelles
Débats : 12h25-12h35

Pause déjeuner : 12h35-13h30

13h30-13h50 : Le contrat numérique
Luc GRYNBAUM, Professeur des Universités, Université Paris Descartes, Avocat au Barreau de Paris
Débats : 13h50-14h00

**ATELIER N°4
LA REGLEMENTATION D'OUTILS NOUVEAUX**

14h00-14h20 : L'intelligence artificielle et les algorithmes
Nathalie SMUHA, Coordinatrice du groupe de haut niveau sur l'intelligence artificielle, Chercheuse à la KULeuven
Débats : 14h20-14h30

14h30-14h50 : Les objets connectés
Aymeric de MONCUIT, Référendaire au Tribunal de l'Union européenne
Débats : 14h50-15h00

Pause : 15h00-15h15

**ATELIER N°5
LES PLATEFORMES NUMERIQUES**

15h15-15h35 : Enjeux économiques et juridiques
Diana CALCIU, Avocat au Barreau de Paris (établie à Bruxelles)
Débats : 15h35-15h45

15h45-16h05 : Enjeux déontologiques
Didier ADJEDJ, Avocat au Barreau de Carpentras, Ancien Président de la commission de l'exercice du droit du Conseil National des Barreaux
Débats : 16h05-16h15

16h15 : Propos conclusifs

ENTRETIENS EUROPÉENS

DROIT EUROPEEN ET REGLEMENTATION DES ACTIVITES NUMERIQUES

VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Cabinet / Organisme.....
Barreau.....
Adresse.....
Téléphone.....
Télécopie.....
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale
(impératif)

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _ _ _ _ _ (10 chiffres)
FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité

FR _ _ _ _ _ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 250 € TTC**

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2018 des avocats libéraux

Avocat-stagiaire : 155 € TTC**

Elève-avocat : 120 € TTC**

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire.

Seront délivrées au cours de cet événement

7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.



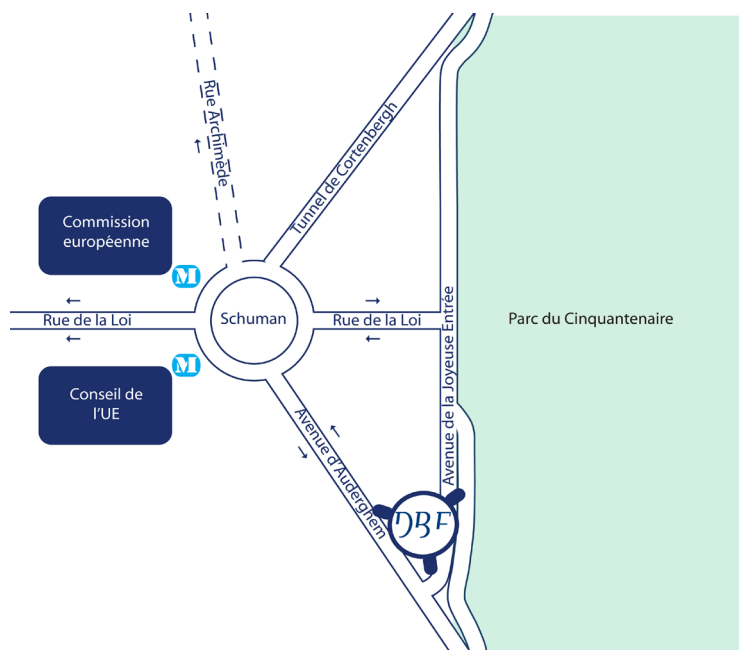
Conférence
des Bâtonniers



Conseil
National
des Barreaux



AVOCATS
BARREAU
PARIS



Formation certifiée



Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu

**7h
de
formation
validées !**